

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024**

numéro
CC_241212_23

L'an deux mille-vingt quatre, le douze décembre,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	30
exprimés	42
vote	
pour	40
contre	0
abstention	2

Présents :

Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadhila BENAMMAR KOLY, David BOSC, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Sandrine TONON Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Chantal BASCOUL, Michel DRUENE.

Absents avec pouvoirs :

Joëlle GOUDAL à Valérie ROUVEIROL, Sonia ROMERO à Jérôme VALAT, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Luc BEVILACQUA à Antoine GOUTELLE, Izia GOURMELON à Didier KOEHLER, Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Monique GALEOTE à Gilles MARRES, Isabelle PEDROS à David BOSC, Nathalie SYZ à Nathalie ROCOPLAN, Ahmed KASSOUH à Ludovic CROS, Claude LAATEB à Damien ROUQUETTE, Christophe ROMO à Bernard GOUJON.

Absents :

Michel COMBES, Véronique VANEL, Alain VIALA, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Félicien VENOT, Michel ABRIC, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Daniel VALETTE.

Abstention: Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE

OBJET :	Actualisation des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement correspondants sur le budget principal de l'année 2025
----------------	---

VU la délibération n°CC_20170425_016 du Conseil communautaire du 25 avril 2017 approuvant le règlement financier des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP),

VU la délibération n°CC_190627_27 du Conseil communautaire du 27 juin 2019, approuvant le règlement financier des Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP),

VU les délibérations n°CC_241128_12 du Conseil communautaire du 28 novembre 2024, relative à l'actualisation des AP/CP et AE/CP du budget principal,

CONSIDÉRANT qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire et que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre,

CONSIDÉRANT que la procédure des AP/CP pour les crédits de la section d'investissement ainsi que celle des AE pour les crédits de la section de fonctionnement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire :

- cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et de charges de fonctionnement (hors charges de personnel) sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification ; le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

CONSIDÉRANT qu'une première délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement et que dès cette délibération, l'exécution peut commencer, comme la signature d'un marché ou d'une convention,

CONSIDÉRANT que les bilans annuels d'exécution des AP/CP et AE/CP sont présentés en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des AP et AE fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif ou du budget supplémentaire,

CONSIDÉRANT que toutes autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le montant des AP et des CP des opérations suivantes :

- Elaboration du PLUI,
- OPAH 2023,
- Opération façades 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le phasage des CP des AP suivantes :

- OPAH 2015/2021,
- Opération façades 2017/2022,
- OPAH 2022/2026 instruction,
- Programme Intérêt Général 2022/2024,
- Généraliser le tri à la source des déchets,
- Création d'un ALP à Saint Jean de la Blaquièrre,
- Aménagement et renaturation parking de la Baume,
- Investissements suite à l'étude 120kg,
- Construction d'un bâtiment pour l'accueil du service des ordures ménagères,
- Fonds de concours Complexe Beaumont,

CONSIDÉRANT la nécessité de clôturer les AP suivantes :

- OPAH 2024,
- Opération façades 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer les AP suivantes et d'en définir les CP :

- OPAH 2025,
- Programme Intérêt Général 2025/2027,
- Opération façades 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de clôturer les AE suivantes :

- exposition l'Expressionnisme allemand,
- exposition Brésil identités,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le montant des AE et des CP pour l'exposition Imaginaires Tissés,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer l'AE pour l'exposition Anatomie Comparée et d'en définir les CP,

Ouï l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : AUTORISE l'actualisation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Mouvement BP 2025	N°AP	N° ET INTITULE DE L'AP	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/24)	CP au titre de l'exercice 2024	CP ouverts au titre de l'exercice 2025	Restes à financer exercice 2026	Restes à financer exercice 2027
Initial	1	Elaboration du PLUI	654 820,00	457 710,00	153 250,00	43 860,00		
Révision proposée			-21 969,47		-58 109,47	36 140,00		
Nouveau montant			632 850,53	457 710,00	95 140,53	80 000,00		
Initial	4	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2015/2021	1 287 075,00	1 172 723,33	49 585,00	64 766,67		
Révision proposée		ajustement CP décalage paiement dossiers			-24 335,00	-54 766,67	40 000,00	39 101,67
Nouveau montant			1 287 075,00	1 172 723,33	25 250,00	10 000,00	40 000,00	39 101,67
Initial	5	Opération Façade 2017/2022	472 755,89	358 200,49	34 958,60	79 596,80		
Révision proposée		ajustement technique AP+ décalage CP	0,60		-5 696,60	5 697,20		
Nouveau montant			472 756,49	358 200,49	29 262,00	85 294,00		
Initial	8	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2022/2026 Instruction	734 889,00	174 874,86	160 000,00	160 000,00	160 000,00	80 014,14
Révision proposée					-52 632,40	-10 000,00		62 632,40
Nouveau montant			734 889,00	174 874,86	107 367,60	150 000,00	160 000,00	142 646,54
Initial	9	Programme Intérêt Général (2022 / 2024)	41 500,00	0,00	10 734,00	30 766,00		
Révision proposée		ajustement CP décalage paiement dossiers			-6 000,00	-30 766,00	36 766,00	
Nouveau montant			41 500,00	0,00	4 734,00	0,00	36 766,00	
Initial	12	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2023	98 230,00	27 248,00	18 951,00	52 031,00		
Révision proposée		ajustement AP +décalage paiement dossiers	1 231,00		-7 720,00	8 951,00		
Nouveau montant			99 461,00	27 248,00	11 231,00	60 982,00		
Initial	13	Opération façades 2023	40 697,00	0,00	5 697,00	35 000,00		
Révision proposée		ajustement AP +décalage paiement dossiers	-35 000,00		-5 697,00	-29 303,00		
Nouveau montant			5 697,00	0,00	0,00	5 697,00		
Initial	14	Généraliser le tri à la source des biodéchets	189 708,00	54 138,00	89 764,80	45 805,20		
Révision proposée					-40 547,80	-6 805,20	47 353,00	
Nouveau montant			189 708,00	54 138,00	49 217,00	39 000,00	47 353,00	
Initial	17	Création ALP à Saint Jean de la Blaquière	1 300 000,00	3 000,00	103 257,18	1 193 742,82		
Révision proposée		travaux reportés			-54 032,40	-1 178 742,82	1 232 775,22	
Nouveau montant			1 300 000,00	3 000,00	49 224,78	15 000,00	1 232 775,22	
Initial	18	Aménagement et renaturation parking la Baume	556 500,00	3 280,85	31 000,00	522 219,15		
Révision proposée		travaux reportés			-24 976,00	-490 619,15	515 595,15	
Nouveau montant			556 500,00	3 280,85	6 024,00	31 600,00	515 595,15	
Initial	19	Investissements suite à l'Étude 120kg	326 000,00	0,00	204 755,00	121 245,00		
Révision proposée		décalage d'achat			-204 755,00	173 755,00	31 000,00	
Nouveau montant			326 000,00	0,00	0,00	295 000,00	31 000,00	
Initial	20	Construction d'un bâtiment pour l'accueil du service de collecte des ordures ménagères	1 153 440,00	1 680,00	94 000,00	1 057 760,00		
Révision proposée		retard démarrage travaux			-26 575,89	-97 760,00	124 335,89	
Nouveau montant			1 153 440,00	1 680,00	67 424,11	960 000,00	124 335,89	
Initial	21	OPAH 2024	84 680,00		16 000,00	47 340,00	21 340,00	
Révision proposée		Ajustement AP+CP selon dossiers	-68 680,00			-47 340,00	-21 340,00	
Nouveau montant			16 000,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	
Initial	22	Façades 2024	80 000,00		20 000,00	60 000,00		
Révision proposée		Ajustement AP+CP selon dossiers	-80 000,00		-20 000,00	-60 000,00		
Nouveau montant			0,00	0,00	0,00	0,00		
Initial	23	aide à l'immobilier	50 000,00	0,00	0,00	20 000,00	30 000,00	
Révision proposée		Ajustement AP+CP selon dossiers				-20 000,00	20 000,00	
Nouveau montant			50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	
Initial	24	Fonds de concours complexe Beaumont	100 000,00		50 000,00	50 000,00		
Révision proposée					-50 000,00	50 000,00		
Nouveau montant			100 000,00	0,00	0,00	100 000,00		
Nouvelle AP	25	OPAH 2025	84 680,00	0,00	0,00	10 000,00	37 340,00	37 340,00
Nouvelle AP	26	Programme Intérêt Général 2025-2027	41 500,00	0,00	0,00	10 000,00	15 750,00	15 750,00
Nouvelle AP	27	Façades 2025	80 000,00	0,00	0,00	50 146,00	29 854,00	
		TOTAUX	7 172 057,02	2 252 855,53	460 875,02	1 902 719,00	2 320 769,26	234 838,21

Il est précisé que les dépenses seront financées par le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les subventions d'investissement perçues, l'autofinancement et l'emprunt,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- ARTICLE 2 : AUTORISE l'actualisation des autorisations d'engagement et la répartition des crédits de paiement correspondants, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Mouvement BP 2025	N°	N° ET INTITULE DE L'AE	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/2024)	CP réalisés au titre de l'exercice 2024	Restes à financer exercice 2025	Restes à financer exercice 2026	Restes à financer exercice 2027
Initial	6	Exposition l'Expressionnisme allemand	140 060,00 €	11 820,00 €	128 240,00 €			
Révision proposée		Ajustement AP et des CP 2024 utilisés	-2 008,80 €		-2 008,80 €			
Nouveau montant			138 051,20 €	11 820,00 €	126 231,20 €			
Initial	8	Exposition Brésil identités	39 400,00 €	38 500,00 €	900,00 €			
Révision proposée		Ajustement AP et des CP 2024 utilisés	-79,19 €		-79,19 €			
Nouveau montant			39 320,81 €	38 500,00 €	820,81 €			
Initial	10	Exposition Imaginaires tissés	85 800,00 €		45 412,00 €	40 388,00 €		
Révision proposée		Baisse coût exposition	-25 888,00 €			-25 888,00 €		
Nouveau montant			59 912,00 €	0,00 €	45 412,00 €	14 500,00 €		
Nouvelle AE	11	Exposition Anatomie comparée	64 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	9 000,00 €		
TOTAUX			301 284,01 €	50 320,00 €	227 464,01 €	23 500,00 €	0,00 €	0,00 €

- ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20241212-lmc115520-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/24
Date de publication : 20/12/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le douze décembre deux mille vingt-quatre
Le Président,
Jean-Luc REQUI



1, Place Francis Morand - 34700 LODEVE
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.